



**BETANAL MAXXPRO (W-6692)** Emballage: 5 L

Version 8 / F

1/13

Version EU du: 05.03.2018

Version CH du: 15.05.2019

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Nom commercial	<b>BETANAL MAXXPRO</b>
Code du produit (UVP)	79106645
Numéro d'homologation (Suisse)	W-6692

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Herbicide
-------------	-----------

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	<b>Bayer (Schweiz) AG Crop Science Postfach CH-3052 Zollikofen</b>
Téléphone	+41(0)31 869 16 66
Téléfax	+41(0)31 869 23 39
Service responsable Suisse :	+41(0)31 868 35 36 (Suisse) E-mail: <a href="mailto:infobayer-ch@bayer.com">infobayer-ch@bayer.com</a>

### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Suisse	<b>145</b> (Tox Info Suisse, Zurich)
-------------------------	--------------------------------------

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément à la réglementation nationale suisse** (sur le modèle du Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements).

Cancérogénicité: Catégorie 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Lésions oculaires graves: Catégorie 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Classement et étiquetage conformément à la réglementation suisse:**

Soumis à étiquetage réglementaire.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

- Desmédiaphame
- Ethofumesate
- Lenacile
- Phenmédiaphame

- Polyoxyéthylène phényl éther phosphate
- Polyéthylèneglycoltridécy éther phosphate



GHS05  
Corrosif



GHS07  
Attention dangereux



GHS09  
Dangereux pour le milieu aquatique

**Mention d'avertissement:** Danger

### Mentions de danger

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P333 + P311 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.  
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

### Étiquetage particulier

- SPe2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2).

### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Nature chimique

Dispersion huileuse (OD)  
Desméthipame + Ethofumesate + Lenacile + Phenméthipame (47+75+27+60 g/L)

#### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Desméthipame	13684-56-5 237-198-5	Aquatic Chronic 1, H410 Aquatic Acute 1, H400	4,35



**BETANAL MAXXPRO (W-6692) Emballage: 5 L**

Version 8 / F

3/13

Version EU du: 05.03.2018

Version CH du: 15.05.2019

Ethofumesate	26225-79-6 247-525-3	Aquatic Chronic 2, H411	6,94
Lenacile	2164-08-1 218-499-0	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Carc. 2, H351	2,5
Phenmédiophame	13684-63-4 237-199-0	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	5,56
Ether polyglycolique du tributylphénol	9046-09-7	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411	>= 1 – < 20
Polyoxyéthylène phényl éther phosphate	39464-70-5	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315	>= 1 – < 5
Polyéthylèneglycoltridécyl éther phosphate	73038-25-2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	>= 1 – < 3

**Information supplémentaire**

Desmédiophame	13684-56-5	Facteur M: 10 (acute), 10 (chronic)
Lenacile	2164-08-1	Facteur M: 10 (acute), 10 (chronic)
Phenmédiophame	13684-63-4	Facteur M: 1 (acute)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

**4.1 Description des premiers secours**

**Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement avec du polyéthylèneglycol 400 puis avec beaucoup d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Ingestion**

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes**

Les symptômes suivants peuvent apparaître : Toux, Étourdissement, Réactions allergiques, Halètement, Difficultés respiratoires, Cyanose, Fièvre

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Risques**

Risque de troubles respiratoires. Bien qu'étant un carbamate, ce produit n'est PAS un inhibiteur de cholinestérase. Risque de pneumonie.



**BETANAL MAXXPRO (W-6692)** Emballage: 5 L

Version 8 / F

4/13

Version EU du: 05.03.2018

Version CH du: 15.05.2019

---

<b>Traitement</b>	Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Surveiller attentivement les fonctions rénales. Surveiller attentivement les fonctions respiratoires. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard. Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au moins.
-------------------	--

---

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
-------------------	--

<b>Inappropriés</b>	Jet d'eau à grand débit
---------------------	-------------------------

<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre
---	--

### 5.3 Conseils aux pompiers

<b>Équipements de protection particuliers des pompiers</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
--	---

<b>Information supplémentaire</b>	Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
-----------------------------------	--

---

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions</b>	Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--------------------	---

<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.
--	--

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
------------------------------	--

<b>Conseils supplémentaires</b>	Vérifier également l'existence de procédures internes au site.
---------------------------------	--

<b>6.4 Référence à d'autres rubriques</b>	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.
---	--

---

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



## BETANAL MAXXPRO (W-6692) Emballage: 5 L

Version 8 / F

5/13

Version EU du: 05.03.2018

Version CH du: 15.05.2019

<b>Conseils pour une manipulation sans danger</b>	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
<b>Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion</b>	Pas de précautions spéciales.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
<b>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	
<b>Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs</b>	Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Le produit en vrac ou conditionné doit être stocké dans un magasin fermé ou sous un toit en étant protégé du soleil et du gel.
<b>Précautions pour le stockage en commun</b>	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker avec des agents oxydants.
<b>Matériau approprié</b>	PEhd (polyéthylène haute densité) Coex HDPE/EVOH/HDPE
<b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Desméthiphame	13684-56-5	1,2 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Ethofumesate	26225-79-6	10 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Phenméthiphame	13684-63-4	1,5 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

#### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



## BETANAL MAXXPRO (W-6692) Emballage: 5 L

Version 8 / F

6/13

Version EU du: 05.03.2018

Version CH du: 15.05.2019

### Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Temps de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

### Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

### Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

Protection du corps:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

### Mesures générales de protection

En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit: Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	dispersion
Couleur	blanc à beige
Odeur	caractéristique
pH	1,5 - 3,5 à 10 % (23 °C) (eau désionisée)
Point d'éclair	> 101 °C
Température d'inflammabilité	410 °C
Densité	env. 1,08 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	dispersable



## BETANAL MAXXPRO (W-6692) Emballage: 5 L

Version 8 / F

7/13

Version EU du: 05.03.2018

Version CH du: 15.05.2019

<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Desméthipham: log Pow: 3,39 Ethofumesate: log Pow: 2,7 à 25 °C Lenacile: log Pow: 1,7 Phenméthipham: log Pow: 3,59 Alcools éthoxylés: log Pow: 1,97
<b>Viscosité, cinématique</b>	141 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C Force de cisaillement de 100/sec
<b>Tension superficielle</b>	31,4 mN/m à 25 °C
<b>Propriétés comburantes</b>	Le produit n'est pas comburant
<b>Explosivité</b>	Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

**Décomposition thermique** Stable dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5 Matières incompatibles** Oxydants forts  
Stocker dans l'emballage d'origine.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (Rat) > 5.000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation** CL50 (Rat) > 2,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Produit testé sous forme d'aérosol respirable.  
Concentration atmosphérique maximale atteinte.

**Toxicité cutanée aiguë** DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

**Irritation de la peau** Pas d'irritation de la peau (Lapin)

**Irritation des yeux** Irritation sévère des yeux. (Lapin)

**Sensibilisation** Sensibilisant (Souris)  
OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Desméthipham : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ethofumesate : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas



**BETANAL MAXXPRO (W-6692) Emballage: 5 L**

Version 8 / F

8/13

Version EU du: 05.03.2018

Version CH du: 15.05.2019

remplis.

Phenmédiophame : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Desmédiophame : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : une méthémoglobinémie, une anémie hémolytique. Les effets observés ne semblent pas concerner les êtres humains.

Ethofumesate : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Lenacile : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Phenmédiophame : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : une anémie hémolytique, une méthémoglobinémie. Les effets observés ne semblent pas concerner les êtres humains.

Alcools éthoxylés : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

### **Evaluation de la mutagénèse**

Desmédiophame : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Ethofumesate : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Lenacile : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Phenmédiophame : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Alcools éthoxylés : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

### **Evaluation de la cancérogénicité**

Desmédiophame : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Ethofumesate : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Lenacile : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez la souris. Lenacile : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les rats femelles de(s) organe(s) suivant(s) : Glande mammaire.

Phenmédiophame : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Alcools éthoxylés : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

### **Evaluation de la toxicité pour la reproduction**

Desmédiophame : Cette substance a provoqué une taille réduite de la portée et faible poids corporel des petits. Desmédiophame : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Ethofumesate : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Lenacile : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Phenmédiophame : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Phenmédiophame : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Alcools éthoxylés : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

### **Evaluation de la toxicité pour le développement**

Desmédiophame : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Desmédiophame : Cette substance a provoqué un retard de l'ossification des fœtus, une incidence accrue de variations. Les effets sur le développement





## BETANAL MAXXPRO (W-6692) Emballage: 5 L

Version 8 / F

9/13

Version EU du: 05.03.2018

Version CH du: 15.05.2019

observés avec Desméthipham sont liés à la toxicité maternelle.

Ethofumesate : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Lenacile : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Phenméthipham : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Phenméthipham : Cette substance a provoqué un retard de l'ossification des fœtus. Les effets sur le développement observés avec Phenméthipham sont liés à la toxicité maternelle.

Alcools éthoxylés : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

**Toxicité pour les poissons** CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 10,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques** CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 6,9 mg/l Durée d'exposition: 48 h

**Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques** NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,01 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
La valeur fournie concerne la matière active technique desméthipham.

**Toxicité des plantes aquatiques** CI50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 0,496 mg/l  
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h

CI50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 0,797 mg/l  
Taux de croissance; Durée d'exposition: 7 jr

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité**  
Desméthipham:  
Pas rapidement biodégradable  
Ethofumesate:  
Pas rapidement biodégradable  
Lenacile:  
Pas rapidement biodégradable  
Phenméthipham:  
Pas rapidement biodégradable  
Alcools éthoxylés:  
Pas rapidement biodégradable

**Koc**  
Desméthipham: Koc: > 5000  
Ethofumesate: Koc: 147  
Lenacile: Koc: 83  
Phenméthipham: Koc: 888  
Alcools éthoxylés: Koc: 8913

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation**  
Desméthipham: Facteur de bioconcentration (FBC) 157  
Ne montre pas de bioaccumulation.  
Ethofumesate: Facteur de bioconcentration (FBC) 144  
Ne montre pas de bioaccumulation.  
Lenacile: Facteur de bioconcentration (FBC) 18  
Ne montre pas de bioaccumulation.  
Phenméthipham: Facteur de bioconcentration (FBC) 165  
Ne montre pas de bioaccumulation.



## BETANAL MAXXPRO (W-6692) Emballage: 5 L

Version 8 / F

10/13

Version EU du: 05.03.2018

Version CH du: 15.05.2019

Alcools éthoxylés: Facteur de bioconcentration (FBC) 12,7  
Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Desmédiplame: Immobile dans le sol  
Ethofumesate: Modérément mobile dans le sol  
Lenacile: Modérément mobile dans le sol  
Phenmédiplame: Légèrement mobile dans le sol  
Alcools éthoxylés: Immobile dans le sol

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Évaluation PBT et vPvB

Desmédiplame: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).  
Ethofumesate: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).  
Lenacile: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).  
Phenmédiplame: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).  
Alcools éthoxylés: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Eviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé. Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette.

#### Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ETHOFUMESATE, LENACILE SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90



## BETANAL MAXXPRO (W-6692) Emballage: 5 L

Version 8 / F

11/13

Version EU du: 05.03.2018

Version CH du: 15.05.2019

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### IMDG

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ETHOFUMESATE, LENACIL SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

### IATA

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ETHOFUMESATE, LENACIL SOLUTION )
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|| Tenir hors de portée des enfants  
|| Il est interdit de réutiliser l'emballage

#### Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.



## BETANAL MAXXPRO (W-6692) Emballage: 5 L

Version 8 / F

12/13

Version EU du: 05.03.2018

Version CH du: 15.05.2019

- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Abréviations et acronymes

Conc.	Concentration
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
UN	Nations Unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
NE/EN	Norme européenne
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
UE	Union Européenne
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
DLx	Dose Létale pour X%
CLx	Concentration Létale pour X%
Clx	Concentration d'Inhibition pour X%
CEx	Concentration d'Effet pour X%
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

**Objet de la révision:** Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Section 11 : Informations toxicologiques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

# Bayer (Schweiz) AG, Crop Science

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006.  
Avec modifications pour la Suisse selon la LChim du 1<sup>er</sup> août 2005.



**BETANAL MAXXPRO (W-6692)** Emballage: 5 L

Version 8 / F

13/13

Version EU du: 05.03.2018

Version CH du: 15.05.2019

## Indications relatives à l'utilisation de cette Fiche de Données de Sécurité (Suisse)

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit du chapitre 1 de cette fiche (nom, UVP- et **W-Nr.**) de Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc.

L'authenticité des données correspondant aux connaissances les plus récentes est uniquement valable pour notre spécification. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits les informations citées sur la fiche de sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses, c'est pourquoi l'utilisation de cette fiche pour autres produits (autre ou sans numéro W) est illégale.